



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la Commune de **BÂGÉ-DOMMARTIN**

Département de l'AIN – Arrondissement de BOURG-en-BRESSE – Canton de REPLONGES

Réf : 2023/26

Date de convocation : 10 mars 2023

Objet : **DOB 2023**

Date d'affichage : 10 mars 2023

**Date de réunion : 16 mars 2023**

Nombre de conseillers : 29  
Nombre de conseillers en exercice : 29  
Nombre de conseillers présents : 23  
Nombre de votants : 25

L'AN DEUX MIL VINGT TROIS, le 16 mars à 20 h 05, le Conseil municipal de la commune de Bâgé-Dommartin, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian BERNIGAUD, Maire.

Étaient présents : M. BERNIGAUD Christian, M. BESSON Jean-Jacques, Mme BEURRIER Aline, Mme BUIRET Marie-Dominique, Mme CHARDIGNY Mireille, M. DIOCHON Eric, M. ECOCHARD Nicolas, M. FERNANDES Michel, M. FERRAND Etienne, Mme GAUTHERET Marie-Pierre, Mme GUILLOT Myriam, Mme JOURDAN Dominique, Mme LAFAY Monique, M. MACIET Luc, Mme MERONI Isabelle, Mme MICHAUD Laurence, Mme NAVAS Catherine, M. PERRET Nicolas, M. ROBIN Florent, M. ROZIER Raphaël, M. SAVART Gauthier, Mme SOCQUET Anne-Laure et M. TRUCHON Pierre, conseillers municipaux.

Étaient excusés : M. CHAFFAUD Jérôme qui a donné pouvoir à M. PERRET Nicolas, Mme DONGUY Annick, Mme ONOFRE Lia, M. PAIN Philippe qui a donné pouvoir à M. MACIET Luc,

Étaient absents : Mme HENRION Nathalie et M. MERCIER Michel,  
M. DIOCHON Eric est nommé secrétaire de séance.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2312-1,  
Le Débat d'Orientation Budgétaire pour l'exercice 2023 est présenté à l'Assemblée.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal à l'unanimité :

- prend acte de la communication du rapport sur les orientations budgétaires pour 2023,
- prend acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires pour 2023 organisé en son sein.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le  
Et publication ou notification du

Fait et délibéré en mairie,  
Le 16/03/2023

Le Maire

Le Secrétaire de séance